

Maîtriser les enjeux d'un contentieux dirigé contre un PLU

Date :

Durée : 3.00 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

Alors que l'élaboration ou la révision d'un Plan Local d'Urbanisme représente un travail long, complexe et coûteux, de nombreuses collectivités voient leur document d'urbanisme remis en cause par des recours contentieux.

Comprendre les mécanismes de ce contentieux spécifique est essentiel pour sécuriser son PLU et anticiper les risques d'annulation.

"Quels sont les recours possibles contre un PLU et qui peut les exercer ?"

"Quels moyens peuvent être invoqués à l'appui d'une contestation ?"

"Quels pouvoirs détient le juge pour limiter les effets d'une annulation et préserver la sécurité juridique des projets ?"

Cette formation vous donnera les clés pour appréhender les différents types de contentieux des PLU, maîtriser les outils juridiques permettant d'en réduire les risques et sécuriser vos documents d'urbanisme comme vos autorisations en aval.

Profils des apprenants

- Responsables et agents des services urbanisme et aménagement des collectivités (instructeurs des autorisations d'urbanisme)
- Juristes

Prérequis

- Connaissance générale du droit de l'urbanisme (des notions en contentieux administratif sont un plus).

Objectifs pédagogiques

- Savoir faire face à une contestation de PLU, et appréhender le risque d'annulation
- Savoir déterminer, selon le recours exercé, les moyens invocables
- Connaître les outils mis à disposition du juge dans le contentieux des PLU
- Maîtriser les répercussions de l'annulation (ou de la déclaration d'illégalité) d'un PLU pour, notamment, sécuriser l'instruction des autorisations d'urbanisme

Contenu de la formation

- I. Conditions de recevabilité des recours
- II. Les différents modes de contestation du PLU

SEBAN & ASSOCIES

282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris | Tél : 01.45.49.48.49 | Fax : 01.45.49.33.59 |

formation@seban-avocat.fr | www.seban-associes.avocat.fr

SIRET 434 838 314 00046 – N° déclaration d'activité : 11 75 51367 75

- III. Les moyens du recours
- IV. Contrôle juridictionnel
- V. Conséquences de l'illégalité du PLU

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenante : Camille TREHEUX, Avocate associée de Seban Armorique - ctreheux@seban-armorique.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom.
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation.

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

Programme créé le 9 décembre 2025 - Version 3